

Président : M. Patrick TAUPENOT.

Présents : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU, Mme Sylvie CALAUDI, Mme Elodie HEREAU, M. Thomas FILIATRE, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Annick JAQUES et M. Bruno MARIZY.

Absent représenté : M. Jean-Luc DUCROUX ayant donné pouvoir à M. Werner PFAU

Secrétaire de séance : Mme Elodie HEREAU

Ordre du jour :

- Demande de complément de subvention DETR 2018
- Cotisation Agence Technique Départementale
- Convention facturation assainissement SUEZ
- Convention contrôle poteaux incendie SUEZ
- Désignation des membres de la CCID
- Questions et informations diverses

PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2020 :

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

I. DEMANDE DE COMPLEMENT DE SUBVENTION DETR 2018 :

Le Maire rappelle le projet des travaux de finition d'aménagement de la grange communale dont le coût prévisionnel s'élève à 58 794,00 € HT pour lequel une subvention au titre de la DETR 2020 avait été sollicitée.

Les travaux envisagés pour terminer cet aménagement :

- Création de puits de lumière en toiture
- Bardage en planche de douglas sur un mur intérieur en moellons,
- Enduits des 3 murs intérieurs restant par jointoiment pierre vue,
- Pose d'une porte fenêtre 3 vantaux,
- Pose de gouttière et descente en zinc sur l'auvent,
- Jointoiment des 2 murs extérieurs de façade,
- Création d'un muret en pierre en limite d'accotement avec la RD,
- Aménagement devant la grange avec un cheminement, un parking et la collecte des eaux pluviales et de ruissellement.

L'enveloppe globale de ces travaux de finition s'élève à 58 794,00 € HT.

Le Maire indique que notre demande de subvention au titre de la DETR 2020 a été refusée, car notre projet actuel était dans la continuité du projet initial de 2018 et qu'il aurait fallu monter un projet global dès 2018. Les finances de la commune ne le permettaient pas.

Pour rappel, le coût réel de la première tranche des travaux d'aménagement de la grange communale initiée en 2018 s'élevait à 43 947,43 € HT. La commune a reçu une subvention DETR de 8 789,49 € pour cette opération.

Il convient de solliciter une demande de complément de subvention au titre de la DETR 2018 pour la finition de l'aménagement de la grange communale dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 58 794,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à solliciter une demande de complément de subvention au titre de la DETR 2018.

II. COTISATION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Le Maire indique que la cotisation pour l'Agence Technique Départementale se compose d'une part fixe et d'une part optionnelle. N'ayant pas de projet nécessitant la compétence couverte par la part optionnelle, le maire propose de ne souscrire aux services fournis par l'ATD que par la cotisation de base.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte cette proposition.

III. CONVENTION FACTURATION ASSAINISSEMENT SUEZ :

M. Daniel GELIN, 1^{er} Adjoint, présente le projet de convention avec SUEZ Eau France, afin de remplacer celle qui arrive à échéance. Cette convention présente des conditions identiques à la précédente, avec un coût de facturation établi à 4,00 € par abonné et par an, révisé chaque année selon la formule de réactualisation.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, accepte cette convention et charge le Maire de signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

IV. CONVENTION CONTROLE POTEAUX INCENDIE SUEZ :

M. Daniel GELIN, 1^{er} Adjoint, rappelle le contrat de prestation de service signé avec SUEZ Eau France pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie (65,00 €HT/poteau).

Un nouveau contrat de concession pour la production et la distribution de l'eau potable a été signé le 1^{er} juillet 2019 entre le syndicat des eaux de la Haute Grosne et SUEZ prévoyant de faire bénéficier aux communes adhérentes du syndicat, d'un tarif préférentiel unique pour les prestations d'entretien des poteaux incendie à 57 € (tarif de base hors taxe) par poteau.

Suez propose un avenant à ce contrat de prestation de service afin de le mettre en concordance avec la tarification appliquée aux communes membres du syndicat des eaux de la Haute Grosne, Jalogny étant adhérente.

Objet de l'avenant de la convention :

En contrepartie des prestations fournies, la collectivité versera chaque année à SUEZ la rémunération de base suivante :

57,00 € HT par poteaux incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer cet avenant.

V. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID :

La commission communales Le conseil municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels l'administration fiscale retiendra 6 titulaires et 6 suppléants afin de composer la commission chargée de la révision des évaluations cadastrales :

Membres titulaires				Membres suppléants		
	Nom et Prénom	Adresse	Rôle (1) TF-TH-TP	Nom et Prénom	Adresse	Rôle (1) TF-TH-TP
1	DUSSAUGE Isabelle	2 rue du Retour - JALOGNY	TF - TH	DANIERE Pierre	6 Chemin du Vieux Puits - Vaux - JALOGNY	TH - TF
2	BRULER Jean- Pierre	7 Montée du Pas Etroit - JALOGNY	TF - TH	KEIM Jean- Michel	2 Rue des Jardins - JALOGNY	TF - TH

3	GELIN Daniel	1 Route du Matras - JALOGNY	TF - TH	JAQUES Annick	8 Montée du Bourg - JALOGNY	TF - TH
4	POTDEVIN Michel	3 Chemin de la Saule - Vaux - JALOGNY	TF - TH - P. Bois	PFAU Werner	16 Montée des Bousseaux - JALOGNY	TF - TH
5	AUBLANC Bernadette	4 Montée du Pas Etroit - JALOGNY	TH	MARIZY Bruno	4 Montée de Brout - JALOGNY	TF - TH
6	FOURNIER Evelyne	7 Rue du Mont St Pierre - JALOGNY	TF - TH	CORSIN Robert	2 rue de la Saint Valentin - JALOGNY	TF - TH
7	CALAUDI Sylvie	1 Chemin de la Saule - Vaux - JALOGNY	TF - TH	MAILLET Michèle	4 Chemin de Touzaine - JALOGNY	TF - TH
8	DUCROUX Jean-Luc	2 Impasse des Roches - JALOGNY	TF - TH	PETITPAS Margaret	2 Chemin des Teppes - Vaux - JALOGNY	TF - TH
9	BLANC Claude	14 Rue de la Chapelle - Vaux - JALOGNY	TF - TH	CINPAK Gérard	4 Route de Busseret - JALOGNY	TF - TH
10	REVILLON Jean	4 Chemin des Teppes - Vaux - JALOGNY	TF - TH	ROYO Marina	2 Rue de la Verchère - Vaux - JALOGNY	TF - TH
11	CHEVROT Boris	8 Rue du Mont St Pierre - JALOGNY	TF - TH	BIALOU Danièle	4 Rue du Retour - JALOGNY	TF - TH
12	MALISZEWSKI Claire	4 Route de Saunat - JALOGNY	TH	JANINET Catherine	1 Route de la Loge - JALOGNY	TF - TH

TF pour Taxe Foncière, **TH** pour Taxe d'Habitation ou **TP** pour Taxe Professionnelle

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

En application de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le département de Saône-et-Loire, la contribution 2020 pour la commune s'élève à 159 €.

La Région Bourgogne Franche-Comté donne un avis favorable pour une subvention d'investissement de 20570 € pour la finition de l'aménagement de la grange communale, dans le cadre du programme « Espaces Nouveaux – villages Innovants ». Notre dossier sera présenté et soumis au vote des élus régionaux lors d'une prochaine commission permanente.

La vente de bois du 20 mai dernier n'avait pas trouvé preneur avec notre prix de retrait de 29 569 €. Après contact avec l'ONF, les Etablissements FRUYTIER, mieux-disant proposaient 28 674 €. La commune a accepté cette offre. La moitié de cette somme sera réinvestie dans le renouvellement de notre forêt.

Une nouvelle vente aura lieu le 10 juin 2020 concernant les chablis de la tempête de décembre 2019 sur la forêt communale de Vaux et Jalogny.

Le Maire fait part du courrier de M. Baptiste VRHOVSEK proposant ses services d'éco-défrichage par ses ânes de parcelles communales. Il se chargera de clôturer, d'assurer la surveillance et l'entretien manuel nécessaire des parcelles. Après consultation, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le Maire Patrick TAPENOT et le 1^{er} Adjoint Daniel GELIN ont reçu en mairie Mme Mylène JEUFFROY le 29 mai dernier pour lui faire une proposition de rachat de sa licence IV. La commune n'a pas vocation à ouvrir elle-même un commerce lucratif de débits de boissons et la licence arrive à son terme de validité administrative. La commune de Jalogny propose un rachat pour la somme de 3 000 € et s'engage à proposer la licence IV à un futur repreneur de l'auberge, mais se réserve aussi la possibilité de la céder sur un autre projet dont l'activité s'exercera sur le territoire communal.

La commande de masques à la Région Bourgogne Franche-Comté via la communauté de communes du Clunisois est entièrement livrée. Une nouvelle distribution aux habitants se fera dans les prochains jours.

Le mur du cimetière de Jalogny s'est effondré, le secteur a été mis en sécurité. Il faudra le reconstruire avec de nouvelles pierres. Une réflexion est entamée sur l'avenir de l'entretien mécanisé du cimetière. Une réunion à ce sujet se tiendra le 19 juin 2020 à 18 heures.

Le maire indique avoir demandé un devis désamiantage pour les bâtiments du GAEC Branchet, en liquidation judiciaire, afin de voir si un projet communal était réalisable. Les frais à engager (achat, démolition et travaux) sont trop conséquents. La commune renonce à son projet d'aménagement de la parcelle en vue de lotir.

Un courrier sera envoyé à Mme PITAUD demandant l'entretien de ses parcelles à Vaux avec l'évacuation des épaves.

Des devis ont été demandés pour l'achat de matériel pour les agents techniques (remorque avec rampes pour le fourgon, broyeur d'accotement, équipement pour le tracteur ISEKI). Ce matériel sera inscrit tout ou partie au budget investissement 2020.

Un devis pour l'achat d'un radar pédagogique sera demandé. Ce matériel sera inscrit au budget investissement 2020.

Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI présente 1 DIA pour la vente d'une maison au 16 rue de la Saint Valentin. Après délibération, la commune ne souhaite pas préempter.

Le Maire fait part du courrier reçu ce jour de M. Thibaut POTDEVIN qui souhaite enfouir un réseau électrique depuis sa parcelle d'habitation jusqu'au puits de la parcelle C372 qu'il exploite pour y installer une pompe pour abreuver ses animaux mais aussi servir au Comité de Fleurissement de Jalogny pour l'arrosage des plantations. Des travaux d'aménagement ont lieu actuellement dans ce secteur (rue de la Verchère). Après consultation, le conseil municipal autorise ces travaux sous condition de signature d'une convention.

La commission Communication / Bulletin se réunira le 13 juin à 17 heures.